

Question and Answer document # 3

RFP Solicitation # 01B68-16-0260

A few questions have been raised by potential bidders in regards to the abovementioned solicitation. The questions and AAFC's official responses can be found below:

- Q. Does AAFC require bidders to submit a proposed approach/methodology for completing the project tasks?
- A. AAFC does not require bidders to submit a proposed approach/methodology for completing the project tasks. However in the RFP Section 4.1 it states "In the Technical Proposal, the Bidder should demonstrate its understanding of the requirements of the Statement of Work Appendix "B", as well as demonstrate how the Bidder will meet the requirements of the Evaluation Procedures and Criteria Appendix "D". Demonstrating their understanding could be in the form of a proposed approach/methodology and/or meeting the Evaluation Procedures and Criteria could be in how their approach/methodology has been applied in previous jobs.
- Q. We would like to clarify what AAFC is requesting in the Financial Proposal. The table included in the RFP requests resource names, titles, and per diem rates, but the table also requests a "Total estimated cost - Professional Fees". Should the total estimated cost be based on the proposed resources and the estimated number of days per task outlined in the RFP and our estimation of the number of days per resource per task? Do you require any additional details, such as a breakdown of anticipated days/costs per person per task?
- A. "Total estimated cost - Professional Fees" is simply the aggregate of the firm all-inclusive per diem rates. No additional details are required.

Questions et réponses – Document n° 3

Demande de propositions n° 01B68-16-0260

Quelques questions ont été posées par les soumissionnaires potentiels concernant la demande de propositions susmentionnée. Les questions et les réponses officielles d'AAC se trouvent ci-après :

- Q. Selon les exigences d'AAC, les soumissionnaires doivent-ils présenter une proposition d'approche ou de méthodologie visant à accomplir les tâches du projet?
- A. Selon les exigences d'AAC, les soumissionnaires ne sont pas tenus de présenter une proposition d'approche ou de méthodologie visant à accomplir les tâches du projet. Toutefois, à la section 4.1 de la demande de propositions, il est mentionné que « dans la proposition technique, le soumissionnaire doit démontrer qu'il comprend bien les exigences de l'énoncé de travail décrit à l'Annexe B, et prouver comment il entend satisfaire aux exigences des méthodes et critères d'évaluation de l'Annexe D ». Démontrer sa compréhension des exigences peut se faire en présentant une proposition d'approche ou de méthodologie et/ou en satisfaisant aux méthodes et critères d'évaluation en expliquant comment l'approche ou la méthodologie a été appliquée dans des contrats antérieurs.
- Q. Nous aimerions préciser ce qu'AAC demande dans la proposition financière. Dans le tableau de la demande de propositions, on demande les noms des ressources, leur titre et leurs tarifs journaliers, mais on exige également dans le tableau le « Coût total estimatif - Honoraires professionnels ». Le coût total estimatif doit-il être basé sur les ressources proposées et le nombre estimatif de jours par tâche précisé dans la demande de propositions et notre estimation du nombre de jours par ressource par tâche? Avez-vous besoin d'autres détails, comme la ventilation du nombre anticipé de jours/coûts par personne par jour?
- R. « Coût total estimatif - Honoraires professionnels » est simplement le total des tarifs journaliers fermes tout compris. Aucun détail additionnel n'est exigé.